



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

11 EXT.COM

WHC-15/11EXT.COM/3

Paris, 5 novembre 2015

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Onzième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI
19 novembre 2015, 14h00-15h00

Point 3 de l'Ordre du jour provisoire : Elections au Bureau du Comité du patrimoine mondial

Projet de Décision : 11 EXT. COM 3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Rappelant sa décision **39 COM 17**, adoptée à sa 39e session (Bonn, 2015),
2. Elit * * * (Etat partie) en tant que Vice-Président de la 40e session du Comité du patrimoine mondial dont le mandat s'achèvera à la fin de la 40e session du Comité (juillet 2016).

